



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Fiscalité
Conseil
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva
3 rue Ernest Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

**Chambre de Commerce, d'Industrie, des
Métiers et de l'Agriculture de Wallis &
Futuna (« CCIMA W&F »)**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

CCIMA W&F
BP 457 – Mata Utu – 98600 Wallis
Ce rapport contient 15 pages
Ref : CR1002154

© KPMG Audit SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre en Nouvelle-Calédonie de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 96 B 457 358 | Ridet 457 358 001

Associés :

Thierry Granier
Jacques Le Maitre
Lan Nguyen

Stéphanie Bourgoin
Romain Chomiki
Chloé Duquesne
Manuel Nguyen



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Fiscalité
Conseil
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva
3 rue Ernest Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

CCIMA W&F

Siège social : BP 457 – Mata Utu – 98600 Wallis

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la CCIMA W&F,

Opinion : refus de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la délibération n°02/CCIMA/2020 du 17 avril 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture de Wallis & Futuna (« CCIMA W&F ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement du refus de certifier

Motivation du refus de certifier

Nos travaux ont mis en évidence d'importants dysfonctionnements dans les procédures de contrôle interne relatives au suivi des subventions et financements reçus par la Chambre, notamment sur le suivi de leur utilisation et sur l'affectation analytique des dépenses. Cette situation a eu d'importantes conséquences sur l'exactitude des fonds dédiés de l'exercice antérieur (2020), conduisant à un décalage de résultat de 20 MF entre les exercices 2020 et 2021. Ainsi, retraité de cet ajustement, l'exercice clos au 31 décembre 2020 aurait dû se solder par un excédent de 8 MF, et non pas par un déficit de 12 MF tel qu'arrêté et approuvé.

Par ailleurs, notre rapport sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020 avait été émis avec une réserve relative à l'insuffisance des procédures de contrôle interne relatives au suivi des encaissements et des décaissements, et mettait en évidence l'impossibilité de justifier de l'exhaustivité de ces flux au moyen d'autres procédures. Nous constatons que la situation n'a pas évolué sur l'exercice 2021.



© KPMG Audit SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre en Nouvelle-Calédonie de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 96 B 457 358 | Ridet 457 358 001

Associés :

Thierry Granier
Jacques Le Maître
Lan Nguyen

Stéphanie Bourgoïn
Romain Chomiki
Chloé Duquesne
Manuel Nguyen

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Commission des finances et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres consulaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des Finances.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

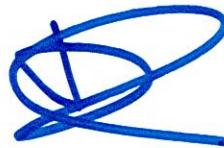
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Nouméa, le 18 novembre 2022

KPMG Audit



Chloé Duquesne
Associée

CCIMA WALLIS ET FUTUNA

ETATS FINANCIERS

Pour l'exercice du 01.01.2021 au 31.12.2021

(Exprimés en F.CFP)

S O M M A I R E

	Pages
BILAN	01 - 02
COMPTE DE RESULTAT	03 - 04
ANNEXE	05 - 09

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Francs	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	110 000	76 033	33 967	55 967	22 000	39.31
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	9 831 061	3 248 400	6 582 661	3 198 403	3 384 258	105.81
	Autres immobilisations corporelles	22 221 620	9 655 222	12 566 398	9 616 982	2 949 416	30.67
	Immobilisations en cours	5 407 600		5 407 600		5 407 600	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	300 000		300 000		300 000	
Total I		37 870 281	12 979 655	24 890 626	12 871 352	12 019 274	93.38
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	500 972		500 972	500 972		
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	22 876		22 876		22 876	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	6 636 851		6 636 851	4 063 050	2 573 801	63.35
	Autres créances	44 661 919		44 661 919	18 672 857	25 989 062	139.18
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	8 830 936		8 830 936	21 716 830	12 885 894	59.34
	Charges constatées d'avance (3)	984 629		984 629	300 000	684 629	228.21
	Total III	61 638 183		61 638 183	45 253 709	16 384 474	36.21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		99 508 464	12 979 655	86 528 809	58 125 061	28 403 748	48.87

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Francs	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	9 932 824	1 881 680	11 814 504	627.87
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	29 575 302	11 814 504	41 389 806	350.33
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	16 649 164		16 649 164	
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	36 291 642	9 932 824	46 224 466	465.37
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	24 042 725	60 411 538	36 368 813	60.20
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	24 042 725	60 411 538	36 368 813	60.20
DETTES (I)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 497 346	3 204 401	12 292 945	383.63
	Dettes fiscales et sociales	6 092 821	4 441 946	1 650 875	37.17
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 604 275		4 604 275	
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	26 194 442	7 646 347	18 548 095	242.57
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	86 528 809	58 125 061	28 403 748	48.87

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

26 194 442 7 646 347

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Francs	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	5 237 440	5 224 573	12 867	0.25
Production vendue de Biens et Services		69 500	69 500	100.00
Production stockée				
Impôts, droits et taxes	59 630 904	61 056 720	1 425 816	2.34
Subventions d'exploitation	32 028 502	9 946 274	22 082 228	222.02
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	4 160 000	2 679 059	1 480 941	55.28
Total I	101 056 846	78 976 126	22 080 720	27.96
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 384 256	3 207 316	1 176 940	36.70
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		862 816	862 816	100.00
Autres achats et charges externes	50 322 994	55 307 822	4 984 828	9.01
Impôts, taxes et versements assimilés		398 259	398 259	100.00
Salaires et traitements	28 624 839	33 993 711	5 368 872	15.79
Charges sociales	5 616 913	6 497 118	880 205	13.55
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 194 457	4 566 941	627 516	13.74
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	5 731 777	4 400 000	1 331 777	30.27
Total II	99 875 236	109 233 983	9 358 747	8.57
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 181 610	30 257 857	31 439 467	103.91
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Francs	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 181 610	30 257 857	31 439 467	103.91
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	736 232		736 232	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 250 000		1 250 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	1 986 232		1 986 232	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	662 189	1 728 229	1 066 040	61.68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	662 189	1 728 229	1 066 040	61.68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 324 043	1 728 229	3 052 272	176.61
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	103 043 078	78 976 126	24 066 952	30.47
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	100 537 425	110 962 212	10 424 787	9.39
Solde intermédiaire	2 505 653	31 986 086	34 491 739	107.83
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	38 948 465	20 171 582	18 776 883	93.09
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	11 878 816		11 878 816	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	29 575 302	11 814 504	41 389 806	350.33

**Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture
(CCIMA) des îles Wallis et Futuna**

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

Pour l'exercice du 01.01.2021 au 31.12.2021

(Exprimée en F.CFP)

NOTE 01 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La Chambre est constituée d'adhérents ayant une activité dans les domaines du commerce et de l'industrie, des métiers de l'artisanat et de l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elle constitue auprès des pouvoirs publics l'organe représentatif des intérêts généraux de ces trois secteurs d'activités dans le Territoire.

La Chambre a son siège à Mata-Utu (Wallis). Sa circonscription s'étend sur l'ensemble du Territoire des îles Wallis et Futuna.

La Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture a le statut d'établissement public territorial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

NOTE 01 Bis - FAITS MARQUANTS

L'exercice a été marqué par la crise Covid 19.

NOTE 02 - PRINCIPES COMPTABLES

Les règles générales appliquées pour l'établissement et la présentation des comptes annuels résultent des dispositions du plan comptable général.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE 03 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1°) Tableau récapitulatif

Les variations des valeurs brutes et des amortissements cumulés s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31.12.2020	Augmentations	Diminutions	31.12.2021
Concessions & droits (immobilisations incorporelles)	110 000			110 000
Matériel et outillage industriel	513 409	4 642 750		5 156 159
Agencement & aménagement	4 674 902			4 674 902
Matériel de transport	13 620 000	5 000 000	2 900 000	15 720 000
Matériel et informatique	1 992 600	1 314 790		3 307 390
Mobilier de bureau	1 983 450	1 134 280		3 117 730
Matériel audiovisuel	0	76 500		76 500
Immobilisations en cours				-
Total	22 894 361 =====	12 168 320 =====	2 900 000 =====	32 162 681 =====
AMORTISSEMENTS	31.12.2020	Augmentations	Diminutions	31.12.2021
Concessions & droits (immobilisations incorporelles)	54 033	22 000		76 033
Matériel et outillage industriel	208 404	323 512		531 916
Agencement & aménagement	1 781 504	934 980		2 716 484
Matériel de transport	6 449 986	2 918 000	2 237 811	7 130 175
Matériel et informatique	673 693	528 804		1 202 497
Mobilier de bureau	855 389	453 093		1 308 482
Matériel audiovisuel	0	14 068		14 068
Total	10 023 009 =====	5 194 457 =====	2 237 811 =====	12 979 655 =====

2°) Valeur brute des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan au coût d'acquisition.

3°) Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

Concessions & droits (immobilisations incorporelles)

Matériel et outillage industriel	:	5	Ans
Agencement & aménagement	:	5	Ans
Matériel de transport	:	5	Ans
Matériel et informatique	:	5	Ans
Mobilier de bureau	:	5	Ans

NOTE 04 - STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition.

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2020	31.12.2021
Stock de semences	500 972	500 972
Total	500 972	500 972

NOTE 05 - CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2020	31.12.2021
Clients	4 063 050	6 636 851
Clients douteux	0	0
Factures à établir	0	0
Sous-total	4 063 050	6 636 851
Dépréciation des clients douteux	0	0
Total	4 063 050	6 636 851
	=====	=====

Le total des créances clients et comptes rattachées est exigible à moins d'un an.

NOTE 06 - AUTRES CREANCES

Elles se détaillent comme suit :

	31.12.2020	31.12.2021
Subventions à recevoir	18 627 521	43 513 221
Créances sur cessions d'immobilisations	0	1 055 000
Personnel - rémunérations dues	45 336	93 098
Total	18 672 857	44 661 319
	=====	=====

Le total des autres créances est exigible à moins d'un an.

NOTE 07 - DISPONIBILITES

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2020	31.12.2021
BWF	21 576 620	8 636 730
Caisse	140 210	194 206
Total	21 716 830	8 830 936
	=====	=====

NOTE 08 - FONDS PROPRES

Cette rubrique a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31.12.2020	Augmentations	Diminutions	31.12.2021
Report à nouveau	1 881 680		(11 814 504)	-9 932 824
Résultat de l'exercice	(11 814 504)	29 575 302	11 814 504	29 575 302
Total	-9 932 824	29 575 302	0	19 642 478
	=====	=====	=====	=====

NOTE 09 - FONDS DEDIES

Les fonds dédiés sont composés des éléments suivants :

Nature de la convention :	31.12.2021
- Fijian Fashion Festival	954 654
- Marché mensuel Futuna	1 750 405
- Marché mensuel Wallis	1 758 411
- Subv SECAL	1 370 000
- Renforcement capacités agricoles Vanuatu	1 193 317
- Extension du marché	7 711 773
- Groupement initiative jeunesse (GIJ)	1 551 221
- Appuis filière agricole	7 000 000
- Autre	752 944
	24 042 725
	=====

NOTE 10 - DETTES

Le total des dettes est de 21 590 167 F et toutes les dettes sont exigibles à moins d'un an.

NOTE 11 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2020	31.12.2021
Fournisseurs	1 430 349	10 378 477
Factures non parvenues	1 774 052	5 118 869
Total	3 204 401	15 497 346
	=====	=====

NOTE 12 - DETTES FISCALES ET SOCIALES

Elles se récapitulent comme suit :

	31.12.2020	31.12.2021
Congés payés	2 336 741	3 915 676
Sécurité sociale	2 105 205	2 177 145
Total	4 441 946 =====	6 092 821 =====